

MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance extraordinaire, tenue le 23 mai 2023, à 9h à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 63, rue de l'Hôtel-de-Ville à Chénéville, est présidée par le maire, monsieur Maxime Proulx Cadieux, en présence par des conseillères et conseillers suivants : madame Danielle Meunier, monsieur Alexandre Lafleur, madame Maryse Gougeon, madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau.

La directrice générale et greffière-trésorière, Madame Krystelle Dagenais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

À moins d'une mention spécifique au contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance, en l'occurrence le maire, ne participe pas au vote sur une proposition.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Embauche d'un commis à la comptabilité et à la taxation**
- 4. Offre de services – Aide pour la comptabilité et la taxation**
- 5. Soumissions – Fontaines à boire**
- 6. Parole au public**
- 7. Levée de la séance**

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la greffière-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil et en a affiché une copie aux deux endroits décrétés pour ce faire. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de cet avis tel que requis par la loi.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Maxime Proulx-Cadieux, constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 9 h 00 devant aucune personne.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-05-108

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que signifié par la greffière-trésorière dans l'avis de convocation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3- EMBAUCHE D'UN COMMIS À LA COMPTABILITÉ ET À LA TAXATION

2023-05-109

Embauche d'un commis à la comptabilité et à la taxation

ATTENDU QUE la commis à la comptabilité et à la taxation présentement en poste, madame Sylvette Lavergne, a fait part de son intention de partir à la retraite le 31 mai 2023;

ATTENDU QU' il y a lieu de combler le poste;

ATTENDU QUE deux appels de candidatures ont été lancés et les personnes intéressées ont été rencontrées par le comité de ressources humaines;

ATTENDU QUE le comité, à la suite du processus, propose l'embauche de madame France Poulet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Maryse Gougeon et résolu

QUE,

Le Conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'embauche de madame France Poulet pour une période probatoire de 6 mois à titre de commis à la comptabilité et à la taxation à raison de 35 heures par semaine, à partir du 5 juin 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4- OFFRE DE SERVICES – AIDE POUR LA COMPTABILITÉ ET LA TAXATION

2023-05-110

Offre de services – Aide pour la comptabilité et la taxation

ATTENDU QUE la commis à la taxation présentement en poste, madame Sylvette Lavergne, partira à la retraite le 31 mai 2023 et une nouvelle employée entrera en poste de 5 juin pour la remplacer;

ATTENDU QU' madame Lavergne propose ses services afin de former et d'aider la nouvelle employée dans ses tâches, le temps que celle-ci les ait toutes assimilées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le Conseil de la municipalité de Chénéville accepte l'offre de services de madame Lavergne, pour une durée indéterminée et selon les besoins d'accompagnement de la nouvelle employée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5- SOUSSIONS – FONTAINES À BOIRE

2023-05-111

Soumissions – Fontaines à boire

ATTENDU QUE la fontaine à boire du parc Robert-Latour et celle située sur le terrain de l'église doivent être changées puisqu'elles sont désuètes (fontaine et/ou tuyauterie);

ATTENDU QUE pour le parc Robert-Latour, il est proposé d'installer une fontaine à 3 niveaux (buvette régulière, dispositif pour remplir les bouteilles et une fontaine pour animaux) et pour le terrain de l'église, il est suggéré une fontaine à 2 niveaux (buvette régulière et dispositif pour remplir les bouteilles);

ATTENDU QUE Sani-Fontaines soumissionne pour un montant de 17 170.00\$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE Tessier récréo-parc soumissionne pour un montant de 15 200.00\$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le Conseil de la municipalité de Chénéville accepte la soumission de Tessier récréo-parc au montant de 17 476,20 \$ incluant les taxes applicables;

QUE,

La dépense soit prise dans le surplus affecté à ce projet et la balance, incluant le coût pour l'installation des fontaines, soit prise dans le surplus non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6- PAROLE AU PUBLIC

7- LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-05-112

Levée de la séance

Il est proposé par madame Danielle Meunier et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 9h10.

Maxime Proulx-Cadieux, Maire

Krystelle Dagenais, Directrice générale

Je soussigné, Maxime Proulx-Cadieux, maire de la municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.